

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation :** 21 Février 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Présents :** 29

**Etaient présents :** MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, BOUTON.

**Ont donné pouvoir :** Madame ATTEN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 20** : VOUU PROPOSÉ PAR LE GROUPE « *FIERS D'ÊTRE DENAISIENS !* »  
RELATIF À LA RÉFORME DES RETRAITES.

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le groupe « *Fiers d'être denaisiens !* », s'il ne conteste pas la question du financement de notre système de retraite, émet deux critiques fortes sur le projet porté par le Gouvernement :

- sur le fond, il est particulièrement injuste et donc inacceptable que la seule question de l'âge de départ à la retraite ait empêché tout débat sur les notions de pénibilité du travail et de carrières longues. Au même âge, un ouvrier du BTP ou une femme de ménage n'ont pas les mêmes difficultés et souffrances physiques liées à leur travail qu'un employé de bureau ou qu'un avocat, par exemple. De la même manière que la situation des carrières longues et parfois fractionnées n'a pas été suffisamment débattue et prise en compte, et le traitement du minimum vieillesse n'est pas à la hauteur ;

- sur la forme, il est regrettable que ce débat pourtant essentiel sur la préservation et sur l'avenir de notre système de retraite, qui repose sur le principe de répartition et de solidarité entre les générations, ait donné lieu à un véritable pugilat parlementaire privilégiant l'outrance et la vulgarité. De plus la procédure du temps législatif programmé à l'Assemblée Nationale n'a pas permis aux vrais sujets d'être débattus ni même votés, et la démocratie est passée au second rang. Or, il ne peut y avoir de réforme juste et équilibrée sans démocratie sociale.

Les élus du groupe « *Fiers d'être denaisiens !* » s'opposent donc à cette réforme qui ne tend pas vers davantage de justice sociale et repousse à plus tard le traitement réel des problèmes posés. Ils réclament un vrai débat avec les corps intermédiaires et appellent le gouvernement à entendre l'importante contestation populaire.

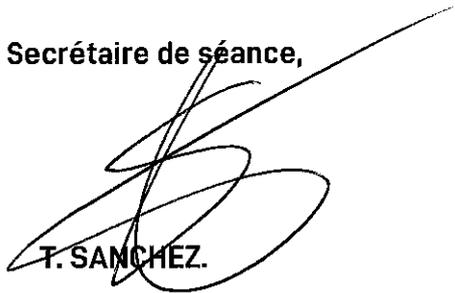
Nous proposons au Conseil Municipal d'adopter ce vœu.

\_\_\_\_\_  
L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.**

**Se sont abstenus : MM. CHERRIER, FEDDAL.**

Le Secrétaire de séance,



T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire



MAIRIE DE LE MANS  
10

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....